



**Direction Générale**  
**Le Directeur**



**Décision n° 2023-19**  
**portant délégation générale de signature du Directeur**

Le Directeur du Centre Hospitalier Léon Binet de PROVINS,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.6143-7 relatif aux responsabilités du Directeur et les articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs à la délégation de signature ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion en date du 9 décembre 2022 maintenant en détachement Monsieur Claude-Henri TONNEAU, Directeur d'hôpital (hors classe), dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier de Provins et des EHPAD de Nangis et de Donnemarie-Dontilly, à compter du 2 janvier 2023 ;

Vu la nomination de Monsieur Adriano FELICITE en qualité de Directeur adjoint chargé des Affaires médicales et des Affaires générales au Centre Hospitalier de Provins, à compter du 2 Octobre 2023 ;

**D E C I D E**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement du Chef d'établissement, la délégation générale de signature est donnée à Monsieur Adriano FELICITE, Directeur adjoint chargé des Affaires médicales et des Affaires générales.

**Article 2** : La présente décision sera communiquée au Directeur des Affaires Médicales et des Affaires Générales pour application, à Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie des Hôpitaux du Sud Seine-et-Marne de Provins pour information, et publiée au recueil des actes administratifs de Seine-et-Marne.

Fait à PROVINS, le 25 Octobre 2023

Le Directeur,



Claude-Henri TONNEAU

Signature pour notification,

Date : 26/10/2023

Adriano FELICITE,  
Directeur des Affaires Médicales  
et des Affaires Générales